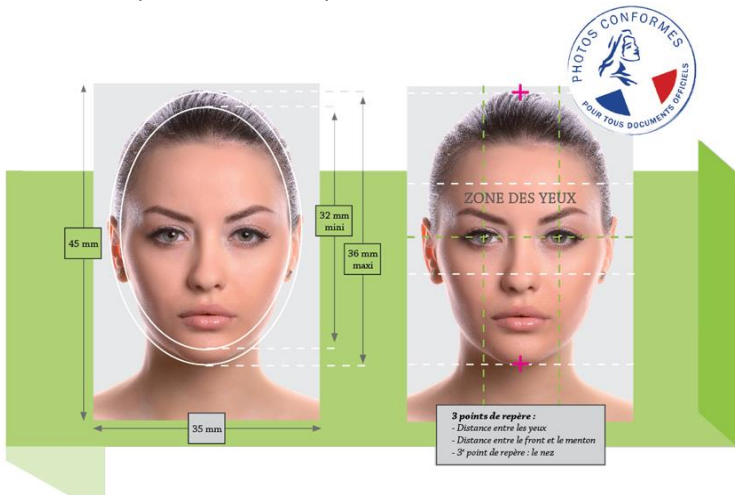


<u>Timbres fiscaux dématérialisés</u> (à acheter en ligne sur ants.gouv.fr , ou buraliste)		Rendez-vous - Renseignements 04 92 90 49 14 Mairie Annexe de Biot - St Philippe : Etat-Civil 200 avenue Roumanille 06410 BIOT Lundi au jeudi de 8h à 16h Vendredi de 8h à 12h30
Passeport Biométrique	Carte Nationale d'identité	
A partir de 18 ans	86 €	Renseignements 04 92 91 55 80 Mairie Principale de Biot : Comptoir Citoyen 8-10 route de Valbonne 06410 BIOT Lundi au vendredi de 8h30 à 12h – 13h30 à 17h
15 ans et plus	42 €	
Moins de 15 ans	17 €	
Gratuit		Date et heure du rendez-vous :
Perte ou vol 25 €		
Présence INDISPENSABLE de l'intéressé(e) et de son représentant légal AU DÉPÔT et À LA REMISE		
La présence du mineur de – 12 ans ne sera obligatoire qu'au dépôt du dossier		

DOCUMENTS OBLIGATOIRES À FOURNIR

<input type="checkbox"/> Formulaire de pré-demande CERFA en ligne sur ants.gouv.fr à remplir et à imprimer (signature sur place)	<input type="checkbox"/> Photo récente à la norme ISO (par formulaire): <ul style="list-style-type: none"> - moins de 6 mois - tête nue, sans lunettes, pas de bijoux volumineux - prise de face, oreilles visibles - bouche fermée, ne pas sourire - fond blanc interdit - photos non coupées
<input type="checkbox"/> Justificatif de domicile aux nom(s), prénom(s) et adresse de l'intéressé(e) de moins de 1 an (facture : téléphone, électricité, eau, gaz, avis d'imposition..)	
<input type="checkbox"/> Carte nationale d'identité / Passeport	
<input type="checkbox"/> Enfant mineur : <ul style="list-style-type: none"> • Pièce d'identité des 2 parents (recto-verso) 	

PIÈCES COMPLÉMENTAIRES

<input type="checkbox"/> Perte ou vol : <ul style="list-style-type: none"> • Déclaration de perte sur le site service public.fr • Déclaration de vol à la Gendarmerie • Document officiel avec photo • (permis de conduire, carte vitale...) 	<input type="checkbox"/> Personnes hébergées (personnes majeures) : <ul style="list-style-type: none"> • Attestation d'hébergement à titre gratuit • Justificatif de domicile au nom de l'hébergeant • Pièce d'identité de l'hébergeant (copie recto-verso)
<input type="checkbox"/> Si besoin : <ul style="list-style-type: none"> • Copie intégrale de l'acte de naissance (-3 mois) 	<input type="checkbox"/> Nationalité : <ul style="list-style-type: none"> • Certificat de nationalité française • Copie du journal officiel • Décret de naturalisation + carte de séjour

Attention : tout titre d'identité non retiré au bout de 3 mois est détruit, sans remboursement possible.



CAS PARTICULIERS

MINEURS

- Séparation, divorce :**
 - Jugement désignant les personnes qui exercent l'autorité parentale (complet)
 - Jugement prouvant la garde alternée (complet)
- Séparé avec ou sans jugement :**
 - Autorisation écrite et signée des 2 parents
 - Pièce d'identité des 2 parents (recto-verso)
- Garde alternée :**
 - Justificatif de domicile des 2 parents
 - Pièce d'identité des 2 parents (recto-verso)
- Tutelle :**
 - Décision de justice complète (résidence et autorité)
- Nom d'usage :**
 - Autorisation écrite et signée des 2 parents
 - Photocopie des pièces d'identité des 2 parents

MAJEURS

- Séparation, divorce (nom d'usage):**
 - Photocopie du jugement de divorce (complet)
- Veuvage :**
 - Acte de décès du conjoint
- Tutelle :**
 - Décision de justice complète (résidence et autorité)

Attention : tout titre d'identité non retiré au bout de 3 mois est détruit, sans remboursement possible.

SITE ANTS

MODÈLE CERFA